

Madagascar

Aoron'ny Mania



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fikambanana - Tanantsasana - Fianarana

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Octobre 2023

Étude Régionale

ANALYSE DES STATISTIQUES DES FAITS D'ÉTAT CIVIL DE LA RÉGION AMORON'I MANIA



Naissance



Divorce



Reconnaissance



Mariage



Décès



Photo : Globalvoice.org



District Ambositra :

Commune urbaine d'Ambositra







TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIERES	i
LISTE DES TABLEAUX.....	iii
LISTE DES ACRONYMES.....	v
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES	3
1.1. METHODE DE COLLECTE DE DONNEES	3
1.2. METHODE D'ANALYSE	3
1.3. LIMITE DES DONNEES.....	4
CHAPITRE 2 : STATISTIQUES DES NAISSANCES.....	5
2.1. SITUATION DE LA DÉCLARATION DES NAISSANCES.....	5
2.2. VARIATION DES NAISSANCES SELON LES CARACTÉRISTIQUES DES PARENTS ET DE L'ENFANT	6
CHAPITRE 3 : STATISTIQUES DES DÉCÈS.....	9
3.1. APERÇU GLOBALDE LA DÉCLARATION DES DÉCÈS	9
3.2. ÉVOLUTION TEMPORELLE DES DÉCÈS DÉCLARÉS.....	10
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	11





LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1. Répartition de la déclaration des naissances par type de déclarant selon l'année et le sexe.....	5
Tableau 2.2. Répartition des naissances par délai d'enregistrement auprès de l'état civil selon l'année et le sexe	6
Tableau 2.3. Répartition des naissances par âge de la mère à la naissance de l'enfant selon l'année	7
Tableau 2.4. Répartition des naissances par groupe d'âges de la mère et sexe de l'enfant selon l'année et les conditions d'accouchement	8
Tableau 3.1. Répartition des décès par groupe d'âges selon l'année et le sexe	9
Tableau 3.2. Répartition des décès déclarés par année selon le mois.....	10





LISTE DES ACRONYMES

CMC

Century Month Code

CSP

Catégorie socioprofessionnel

CSpro

Census and Survey Processing System

DDSS

Direction de la Démographie et des
Statistiques Sociales

INSTAT

Institut National de la Statistique

RGPH 2018

Recensement Général de la
Population et de l'Habitation de 2018

SPSS

Statistical package for the Social
Sciences





INTRODUCTION

Les objectifs de développement durable (ODD) définis en 2015 à l'horizon 2030 constituent un défi majeur pour Madagascar. La disponibilité des données du dernier RGPH3 et l'exploitation de données des faits d'état-civil en vue d'en faire une analyse permettront en partie de résoudre les besoins en indicateurs nécessaires pour le suivi et l'évaluation des ODD, du Plan d'émergence de Madagascar (PEM) et, notamment de contribuer à l'élaboration des politiques de développement, à la planification et à la gestion des affaires publiques telles que la santé publique, l'éducation, les questions de population et d'autres questions économiques et sociales.

L'enregistrement des faits d'état-civil constitue une des sources d'information continues, incontournables et recommandées pour l'établissement des statistiques vitales. Un bon système d'état civil permettrait de connaître le nombre annuel des naissances, de mariages, de divorces et des décès ainsi que les principales causes de mortalité, pour le système de sanitaire qui fonctionne bien. Il est le seul moyen de comptabiliser tous les habitants en recensant les naissances et les décès auprès de l'état civil. L'enregistrement est à la base même de l'identité légale de chaque individu et permet aux pays d'identifier les questions sanitaires les plus pressantes et permet aux individus et aux autorités de défendre leur intérêt comme le droit de l'homme, le droit des enfants. L'objectif est de « Ne laisser personne pour compte ... ». C'est ainsi qu'au niveau international, la promotion de l'état civil et de l'identité unique sont devenues au cœur des ODD et prioritaires.

D'autant plus que Madagascar dispose de données du troisième RGPH 2018, il est important de disposer des données des faits d'état-civil de façon continue en vue de la mise à jour des différents calculs de projections démographiques jusqu'au niveau le plus fin. En outre, il convient de noter que le pays dispose d'un Plan Stratégique pour l'Amélioration des Systèmes d'Enregistrement et d'Etablissement des Statistiques des faits d'Etat Civil (2018-2027)¹ en Janvier 2018. Certainement, des données sur les statistiques vitales seront produites et nécessiteront une capacité d'analyse très poussée.

Madagascar dispose de données statistiques sur le fait d'état civil de quelques zones ou communes de certaines régions. Il serait alors mieux de les analyser pour les valoriser et de promouvoir leur publication pour les chercheurs, les analyses, les étudiants, les institutions ainsi que les ministères et le Gouvernement. Pour ce faire, cette publication comprend deux grandes parties : la méthodologie et les résultats de calculs sur les faits d'état civil.

1. Plan Stratégique CRVS en abrégé.





CHAPITRE 1 : ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES

Le système statistique de l'état civil est caractérisé par sa complexité et ses diverses formes des fichiers numériques dont dispose les régions. Ce partie traite les aspects méthodologiques de la collecte jusqu'à la production

du rapport de données de statistiques de l'état civil. Elle traite successivement la méthode de collecte, la méthode d'analyse et les limites de données.

1.1 Méthode de collecte des données

L'INSTAT collecte de données statistiques de faits d'état civil notamment sur les naissances, les décès, les mariages et les divorces. Pour ce faire, des questionnaires dénommés aussi fiches de déclaration ont été mise à disposition de quelques communes pour être remplies par les responsables de l'état civil au niveau des communes. Les fiches dûment remplies et acheminées au niveau de l'Instat régional ont été saisies mais, les fichiers de bases de données ont été sous différentes formes CSPRO, Excel et autres formes.

Une mission de regroupement des responsables de l'état civil dans 10 régions (Vakinankaratra, Vatovavy-Fitovinany, Atsimo-Andrefana, Boeny, Betsiboka, Sofia, Androy, Anosy, Haute Matsiatra et Atsimo-Andrefana) a été organisée en juin 2021 à Fianarantsoa. Elle a principalement pour objectif de fournir un masque de saisi sous CSPRO, unique et uniforme pour faciliter l'analyse et le traitement de données et d'harmoniser le contenu de la publication de données de statistiques de faits d'état civil au niveau de l'Instat régional. Quatre types de fiches de déclaration ont été utilisés :

- la fiche de déclaration de naissance,
- la fiche de déclaration de décès,
- la fiche de déclaration de mariage et,
- la fiche de déclaration de divorce.

La fiche de déclaration de naissance : elle sert à collecter les informations sur les enfants nouvellement nés, les enfants adoptés, la reconnaissance, l'âge de la mère et du père, la fonction des parents, etc. Elle est remplie par les responsables de l'état civil au niveau des communes.

La fiche de déclaration de décès : elle permet de collecter les informations sur les défunts (âge, lieu de décès, etc.), les causes de décès. Elle est remplie par les responsables de l'état civil au niveau local.

Entre temps, des missions sur la collecte de données des faits d'état-civil sur ces dix régions en décembre 2021. Des bases de données sous différentes formes (CSPRO, SPSS, STATA, Excel) ont actuellement disponibles au niveau du Service de Statistiques de l'Etat Civil. Elles ont été objet de l'analyse de données des cadres de la DDSS en Avril 2022. Quelques données sur les naissances et les décès ont été récupérées par les missionnaires et disponibles pour faire l'objet d'analyse.

1.2 Méthode d'analyse

Devant les différents formats de bases de données disponibles, cette section traite la méthodologie adoptée lors de l'analyse de données. Un plan d'analyse commun pour toutes les régions a été arrêté par les analystes et pour harmoniser la publication. Puisque les bases de données ont été saisies avec des différents masques en CSPRO, une harmonisation de bases de données (dictionnaire de variables : nom, longueur, type de de champs ou variables, etc.) suivi d'un test de cohérence a été opéré pour faciliter la production des tableaux d'analyse. Une exportation de de données en SPSS et en STATA a été effectuée selon le logiciel statistique maîtrisé par les analystes. Après l'exportation, un apurement et un nettoyage de données a été effectué sur les variables à analyser ? Cette activité porte notamment sur :

- Pour les jugements supplétifs où l'année est connue : prendre la date 01/juillet ;
 - Vérification de sexe (enfant, défunt),
 - Vérification du milieu de résidence en utilisant les fokontany (fkt), communes obtenues à partir du RGPH2018,
 - Problème de codage de catégories socioprofessionnelles (CSP) ou par branche d'activités : il a été convenu d'utiliser les codes par branches d'activités du RGPH2018.
- Vérification des dates (enfant, mère, père, etc.), calcul d'âge révolu par rapport à la date de déclaration de l'évènement (CMC);



1.3 Limite des données

Ce rapport traite des données disponibles sur quelques données saisies et disponibles auprès des directions et services de Statistiques régionaux de l'INSTAT. Cependant, l'interprétation des résultats mérite une attention particulière car, la couverture en faits d'état civil constitue une limite de cette étude car il ne concerne que les naissances et décès,

les données sur les mariages et les divorces ont été écartées compte tenu du faible effectif enregistré de ces événements. Les données enregistrées et saisies ne concernent que quelques communes aussi compte tenu des moyens financiers dont disposaient les responsables de l'état civil.



CHAPITRE 2 : STATISTIQUES DES NAISSANCES

La statistique de l'état civil met en exergue l'événement démographique comme la naissance. A cet effet, l'objectif de ce chapitre est de présenter le niveau des naissances par

type d'enregistrement, les naissances par type de déclarant, le délai d'enregistrement des naissances ainsi que les naissances selon les caractéristiques de la mère et de l'enfant.

2.1 Situation de la déclaration des naissances

2.1.1. Niveau de la déclaration des naissances par type de déclarant

Au cours des 4 années successives de 2019 à 2022, plus de la moitié des naissances déclarées dans la commune urbaine d'Ambositra soit 60% ont été faite par les personnels de santé. La déclaration par les parents ne constitue que de 22% ou plus pour ces mêmes années.

On souligne que la déclaration de naissance de sexe masculin

est un peu plus élevée par rapport à celle du sexe féminin pour l'année 2019 et 2020 dont la valeur est de 675 et 648 contre 648 et 565 naissances. Mais cette tendance s'est renversée à partir de l'année 2021 et 2022 avec la dominance de la déclaration de naissance du sexe féminin que le sexe masculin soit 567 et 586 naissances contre 563 et 562 pour les années 2019 et 2020.

 **Tableau 2.1**

RÉPARTITION DE LA DÉCLARATION DES NAISSANCES PAR TYPE DE DÉCLARANT SELON L'ANNÉE ET LE SEXE

TYPE DE DÉCLARANT	ANNÉE EXACTE D'ENREGISTREMENT DE L'ACTE															
	2019				2020				2021				2022			
	SEXE ENFANT				SEXE ENFANT				SEXE ENFANT				SEXE ENFANT			
	Masculin	Féminin	Total		Masculin	Féminin	Total		Masculin	Féminin	Total		Masculin	Féminin	Total	
	Effectif	Effectif	Effectif	%	Effectif	Effectif	Effectif	%	Effectif	Effectif	Effectif	%	Effectif	Effectif	Effectif	%
Père/mère	140	154	294	22.2	155	152	307	25.3	154	149	303	26.8	178	191	369	32.1
Personnels de sante	483	450	933	70.5	440	349	789	65.0	376	373	749	66.3	334	355	689	60.0
Chef Fokontany	11	12	23	1.7	18	25	43	3.5	3	6	9	0.8	9	10	19	1.7
Autres	41	32	73	5.5	35	39	74	6.1	30	39	69	6.1	41	30	71	6.2
TOTAL	675	648	1323	100.0	648	565	1213	100.0	563	567	1130	100.0	562	586	1148	100.0

SOURCE : INSTAT- SERVICE RÉGIONAL AMORON' I MANIA, 2023

2.1.2. Délai d'enregistrement des naissances

Concernant le délai d'enregistrement, plus de 99% des naissances survenues entre 2019 et 2022 ont été déclarées avant ou au 12 ème jour de la naissance de l'enfant. Par

ailleurs, moins de 2% des naissances ont été déclarées entre treize et trente jours après la naissance et aucune naissance n'a été déclarée après trente jours pour ces mêmes années.


Tableau 2.2

RÉPARTITION DES NAISSANCES PAR DÉLAI D'ENREGISTREMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT CIVIL SELON L'ANNÉE ET LE SEXE																
DÉLAIS D'ENREGISTREMENT	ANNÉE EXACTE D'ENREGISTREMENT DE L'ACTE															
	2019				2020				2021				2022			
	SEXE ENFANT				SEXE ENFANT				SEXE ENFANT				SEXE ENFANT			
	Masculin	Féminin	Total		Masculin	Féminin	Total		Masculin	Féminin	Total		Masculin	Féminin	Total	
	Effectif	Effectif	Effectif	%	Effectif	Effectif	Effectif	%	Effectif	Effectif	Effectif	%	Effectif	Effectif	Effectif	%
Inférieur ou égal à 12 jours	675	647	1322	99.9	641	563	1204	99.3	558	558	1116	98.8	551	576	1127	98.2
Moins de 4 jours	666	630	1296	98.0	606	533	1139	93.9	493	498	991	87.7	500	526	1026	89.4
5 à 8 jours	8	16	24	1.8	30	23	53	4.4	53	48	101	8.9	33	41	74	6.4
9 à 12 jours	1	1	2	0.2	5	7	12	1.0	12	12	24	2.1	18	9	27	2.4
13 à 30 jours	0	1	1	0.1	7	2	9	0.7	5	9	14	1.2	11	10	21	1.8
Plus de 30 jours	0	0	0	0.0	0	0	0	0.0	0	0	0	0.0	0	0	0	0.0
TOTAL	675	648	1323	100.0	648	565	1213	100.0	563	567	1130	100.0	562	586	1148	100.0

SOURCE : INSTAT- SERVICE RÉGIONAL AMORON' I MANIA, 2023

2.2 Variation des naissances selon les caractéristiques des parents et de l'enfant

2.2.1. Naissance par âge de la mère

Si on se réfère à l'âge de la mère à la naissance de son enfant. En 2019, on constate que, 29,3% des naissances déclarées sont issues des mères âgées de 25-29ans contre 3% chez celles âgées de 40-44ans. Par ailleurs, chez les adolescentes âgées de 15-19 ans, cette proportion varie de 15,2%.

En 2020, 25,2% des naissances survenues sont issues de la mère âgée de 20 à 24 ans contre 4% chez celles ayant 40-44ans.

Pour les naissances survenues durant l'année 2022, 14,2% sont issues des mères de moins de 19 ans, et 23,9% des naissances déclarées sont issues des mères âgées de 25-29 ans.



Tableau 2.3

RÉPARTITION DES NAISSANCES PAR ÂGE DE LA MÈRE À LA NAISSANCE DE L'ENFANT SELON L'ANNÉE								
GROUPE D'ÂGE DE LA MÈRE	ANNÉE EXACTE D'ENREGISTREMENT DE L'ACTE							
	2019		2020		2021		2022	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Moins de 15 ans	3	0.2	3	0.2	4	0.4	3	0.3
15-19 ans	201	15.2	183	15.1	181	16.0	160	13.9
20-24 ans	348	26.3	306	25.2	290	25.7	314	27.4
25-29 ans	387	29.3	298	24.6	283	25.0	274	23.9
30-34 ans	237	17.9	241	19.9	205	18.1	221	19.3
35-39 ans	100	7.6	128	10.6	111	9.8	116	10.1
40-44 ans	40	3.0	49	4.0	49	4.3	53	4.6
45-49 ans	7	0.5	2	0.2	2	0.2	4	0.3
50 ans ou plus	0	0.0	1	0.1	0	0.0	1	0.1
Non déclaré	0	0.0	2	0.2	5	0.4	2	0.2
TOTAL	1323	100.0	1213	100.0	1130	100.0	1148	100.0

SOURCE : INSTAT- SERVICE RÉGIONAL AMORON' I MANIA, 2023

2.2.2. Conditions d'accouchement

Durant ces 4 années successives, on constate que plus de la moitié de la naissance survenue dans la commune urbaine d'Ambositra se sont passées dans un centre sanitaire soit 63,3% en 2019, 69,8% en 2020, 67,2% en 2021 et 52,7% en 2022. Mais malgré cela, les naissances dans la formation sanitaire ont diminué entre 2020 et 2022 en allant de 69,8% à 52,7%.

Pour l'année 2019, parmi les mères âgées de 25-29ans, 66,7% de leurs naissances se sont passées dans une formation sanitaire contre 59% chez celles âgées de 35-39ans pour cette même année.

En 2020, plus de 73% des naissances issues des mères âgées de 20-24ans se sont déroulées dans la formation sanitaire contre 51,6% en 2022 pour les mêmes âges.

Ainsi, parmi les naissances masculines survenues en 2020, 72,4% se sont déroulées dans la formation sanitaire contre 54,1% en 2022. Il est à noter que, en raison de la non-disponibilité des données, on ne peut pas avoir des informations sur la survenue des naissances assistées par un personnel de santé.



Tableau 2.4

RÉPARTITION DES NAISSANCES PAR GROUPE D'ÂGES DE LA MÈRE ET SEXE DE L'ENFANT SELON L'ANNÉE ET LES CONDITIONS D'ACCOUCHEMENT

CARACTÉRISTIQUE DE LA MÈRE ET DE L'ENFANT		ANNEE EXACTE D'ENREGISTREMENT DE L'ACTE							
		2019		2020		2021		2022	
		Enfant : Naissance: formation sanitaire		Enfant : Naissance: formation sanitaire		Enfant : Naissance: formation sanitaire		Enfant : Naissance: formation sanitaire	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Groupe d'âge de la mère	Moins de 15 ans	2	66.7	2	66.7	3	75.0	0	0.0
	15-19 ans	130	64.7	134	73.2	126	69.6	90	56.3
	20-24 ans	212	60.9	225	73.5	201	69.3	162	51.6
	25-29 ans	258	66.7	193	64.8	189	66.8	129	47.1
	30-34 ans	148	62.4	172	71.4	130	63.4	126	57.0
	35-39 ans	59	59.0	85	66.4	73	65.8	68	58.6
	40-44 ans	25	62.5	33	67.3	33	67.3	27	50.9
	45-49 ans	4	57.1	2	100.0	2	100.0	2	50.0
	50 ans ou plus	0	0.0	0	0.0	0	0.0	1	100.0
Sexe de l'enfant	Masculin	435	64.4	469	72.4	376	66.8	304	54.1
	Féminin	403	62.2	378	66.9	383	67.5	301	51.4
TOTAL		838	63.3	847	69.8	759	67.2	605	52.7

SOURCE : INSTAT- SERVICE RÉGIONAL AMORON' I MANIA, 2023



CHAPITRE 3 : STATISTIQUES DES DÉCÈS

Le décès fait partie des événements analysés dans les statistiques des faits d'état civil. Cette partie a pour objectif d'examiner la déclaration des décès ainsi que son évolution

dans le temps dans la région Amoron'i Mania.

3.1 Aperçu global de la déclaration des décès

Pour la période de 2019, l'effectif total de décès enregistré dans la commune urbaine d'Ambositra est de 251 dont 132 de sexe masculin et 119 de sexe féminin. L'âge où le décès est le plus élevé est constaté chez les vieilles personnes de 80 ans ou plus soit 10,8%. Concernant la mortalité infantile, 6% de déclaration des décès touchent les enfants de moins de 5 ans.

En 2020, on a enregistré 253 décès dont 136 de sexe masculin et 117 de sexe féminin. On constate que, 12,6% de ces décès ont été observés chez les personnes de 80 ans

ou plus ainsi que chez celles de 65 à 69 ans. Pour la période de l'année 2021, 262 cas de décès ont été enregistrés dont le nombre de sexe masculin est plus élevé que celui de sexe féminin, respectivement 148 contre 114. Les personnes âgées de 80 ans ou plus sont plus fréquemment touchées par la mortalité avec un pourcentage de 14,9%, alors qu'on enregistre 4,2% pour les enfants de moins de 10 ans. Pour l'année 2022, on a enregistré 243 décès, dont 126 sont de sexe masculin et 117 sont de sexe féminin. Chez les adolescents âgés de 15 à 19, cette proportion varie de 2,1%.



Tableau 3.1

RÉPARTITION DES DÉCÈS PAR GROUPE D'ÂGES SELON L'ANNÉE ET LE SEXE

GROUPE D'ÂGES AU DÉCÈS	ANNÉE DE DECLARATION															
	2019				2020				2021				2022			
	SEXE DU DECEDE				SEXE DU DECEDE				SEXE DU DECEDE				SEXE DU DECEDE			
	Masculin	Féminin	Total		Masculin	Féminin	Total		Masculin	Féminin	Total		Masculin	Féminin	Total	
	Effectif	Effectif	Effectif	%	Effectif	Effectif	Effectif	%	Effectif	Effectif	Effectif	%	Effectif	Effectif	Effectif	%
Moins de 5 ans	7	8	15	6.0	4	2	6	2.4	6	2	8	3.1	4	7	11	4.5
5-9 ans	0	1	1	0.4	0	1	1	0.4	2	1	3	1.1	1	1	2	0.8
10-14 ans	3	1	4	1.6	1	0	1	0.4	2	0	2	0.8	2	1	3	1.2
15-19 ans	1	4	5	2.0	3	0	3	1.2	1	1	2	0.8	3	2	5	2.1
20-24 ans	4	2	6	2.4	2	4	6	2.4	6	1	7	2.7	4	3	7	2.9
25-29 ans	9	2	11	4.4	6	2	8	3.2	4	4	8	3.1	4	4	8	3.3
30-34 ans	13	1	14	5.6	8	2	10	4.0	10	2	12	4.6	6	2	8	3.3
35-39 ans	11	5	16	6.4	6	6	12	4.7	6	2	8	3.1	6	7	13	5.3
40-44 ans	12	11	23	9.2	12	4	16	6.3	6	9	15	5.7	9	5	14	5.8
45-49 ans	13	9	22	8.8	15	10	25	9.9	11	7	18	6.9	13	8	21	8.6
50-54 ans	11	6	17	6.8	14	6	20	7.9	10	12	22	8.4	8	8	16	6.6
55-59 ans	7	13	20	8.0	13	12	25	9.9	14	12	26	9.9	13	7	20	8.2
60-64 ans	9	14	23	9.2	15	12	27	10.7	10	9	19	7.3	16	11	27	11.1
65-69 ans	10	10	20	8.0	15	17	32	12.6	14	9	23	8.8	12	6	18	7.4
70-74 ans	7	6	13	5.2	8	7	15	5.9	18	14	32	12.2	8	11	19	7.8
75-79 ans	6	8	14	5.6	5	9	14	5.5	15	3	18	6.9	4	6	10	4.1
80 ans et +	9	18	27	10.8	9	23	32	12.6	13	26	39	14.9	13	28	41	16.9
TOTAL	132	119	251	100.0	136	117	253	100.0	148	114	262	100.0	126	117	243	100.0

SOURCE : INSTAF- SERVICE RÉGIONAL AMORON' I MANIA, 2023

3.2 Évolution temporelle des décès déclarés

Parmi les décès déclarés entre 2019 et 2022, les résultats montrent que, le pic en 2019 était survenu en mois de juillet avec 12,4%. Ainsi, en 2020, 12,6% des décès sont survenus en mois d'août. Pour l'année 2021, 15,6% des décès ont

été enregistrés en mois de décembre. En 2022, 12,8% des décès étaient survenus en mois de janvier.



Tableau 3.2

RÉPARTITION DES DÉCÈS DÉCLARÉS PAR ANNÉE SELON LE MOIS									
MOIS	ANNÉE DE DECLARATION								
	2019		2020		2021		2022		
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Janvier	22	8.8	26	10.3	26	9.9	31	12.8	
Février	14	5.6	9	3.6	15	5.7	15	6.2	
Mars	20	8.0	22	8.7	23	8.8	16	6.6	
Avril	15	6.0	17	6.7	20	7.6	12	4.9	
Mai	14	5.6	21	8.3	20	7.6	16	6.6	
Juin	14	5.6	28	11.1	25	9.5	23	9.5	
Juillet	31	12.4	23	9.1	22	8.4	26	10.7	
Aout	30	12.0	32	12.6	22	8.4	13	5.3	
Septembre	19	7.6	13	5.1	17	6.5	30	12.3	
Octobre	25	10.0	17	6.7	16	6.1	21	8.6	
Novembre	24	9.6	23	9.1	15	5.7	21	8.6	
Décembre	23	9.2	22	8.7	41	15.6	19	7.8	
TOTAL	251	100.0	253	100.0	262	100.0	243	100.0	

SOURCE : INSTAT- SERVICE RÉGIONAL AMORON' I MANIA, 2023



CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les statistiques sur les faits d'état-civil constituent un paramètre important dans la mise à jour des différents calculs de projections démographiques. Ainsi, au niveau régional et local, ces statistiques permettent aussi d'apprécier la performance du système de santé et l'offre fourni par les services d'état civil et de connaître la situation démographique à une période donnée. Malgré, dans la plupart des communes notamment les communes rurales, les statistiques ne sont pas disponibles et mal exploitées.

En vue de participer à la mise en valeur de ces statistiques, une étude de données dans la commune urbaine de la région Amoron'i mania a été réalisée dans le cadre de cette analyse. D'après cette étude, 1323 naissances ont été déclarées en 2019 et 1213 naissances en 2020, 1130 naissances en 2021 et 1148 naissances en 2022 avec la prédominance de naissance de sexe masculin par rapport au sexe féminin.

Concernant le temps d'enregistrement des naissances, quel que soit l'année d'enregistrement, 99% il est enregistré avant ou au 12eme jour de la naissance de l'enfant (99,9 %en 2019, 99,3% en 2021, 98,8% en 2021 et 98,2% en 2022).

En ce qui concerne les décès survenus durant ces quatre années, on a enregistré 251 en 2019, 253 en 2020, 262 en 2021 et 243 en 2022.

Pour conclure, les statistiques des faits d'état civil sont cruciales pour la prise de décision dans le cadre de développement. Cependant, ils sont encore dévalorisé et peu exploités dans le pays notamment dans la région Amoron'i Mania.

Dans cette vision, les recommandations suivantes ont été formulées :

- Pour solutionner aux problèmes liés à l'acheminement et le remplissage des fiches de collecte, une révision des cadres juridique, institutionnel et organisationnel du système d'établissement des statistiques des faits d'état civil devrait être mise en place. Une signature de convention et une coopération étroite de l'INSTAT et le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MID) devraient être réalisé.
- Afin d'éviter une mauvaise qualité et au non exhaustivité des données des faits d'état civil, il est important de renforcer la capacité du système d'état civil (MID, Commune, INSTAT) par les moyens de formation des intervenants. Une motivation financière des principaux acteurs doit être considérée surtout ceux des agents de l'Etat Civil de la Commune concerné car ce sont eux qui produisent en premier lieu les données qu'on doit exploiter.
- Puisque la publication des statistiques des faits d'état civil fait partie de la mission routine de l'INSTAT, la Direction Générale devrait épauler et encourager les services régionaux à la réalisation de ces statistiques. En plus de cela, l'INSTAT devrait intensifier son intervention au niveau de l'État et des partenaires techniques et financiers afin que les services régionaux aient les compétences et moyens technique, matériel et financière pour l'exécution de ces obligations.

